

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 N°1

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BIAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

**1 - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU
REAMENAGEMENT/EXTENSION MAIRIE- BIBLIOTHEQUE- POLE DES ARTS –
ESPACE PARTAGE- LOGEMENTS**

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur les modalités de revitalisation du centre bourg à court et long terme une étude urbaine a été lancée en 2022. Un programme prenant la forme de fiches-actions a été élaboré. La fiche action N°7 consiste en la réhabilitation, de l'ensemble des bâtiments autour de la MAIRIE.

Cet ensemble de bâtiments accueillant actuellement la bibliothèque, la Mairie, le centre de loisirs, des salles d'activités et de réunion, ne correspond plus aux besoins en termes de confort et de surfaces disponibles.

Les bâtiments sont vieillissants, ne répondent pas aux normes d'accessibilité. De plus une rénovation est nécessaire pour satisfaire aux nouveaux objectifs en matière d'économie d'Energie.

Une étude de programmation architecturale a été lancée en 2024 accompagnée par le Cabinet ISTOR du Rheu. L'étude des besoins a été réalisée en concertation avec les utilisateurs et les habitants. Plusieurs scénarios ont été travaillés pour aboutir au choix d'un scénario définitif.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été faite et le cabinet Guilloux architecte a été choisi par délibération du conseil municipal du 11 mars 2025.

Un avant-projet a été élaboré et présenté à la commission travaux du 2 octobre 2025.

Suite à de nombreuses remarques et échanges avec le cabinet d'architectes, **le projet définitif a été présenté au conseil municipal**

Il se compose d'une offre de base et d'une partie optionnelle :

- L'offre de base d'un montant estimé de 1 416 000 € HT comprend
 - Rénovation thermique et mise aux normes PMR de l'ensemble des bâtiments,

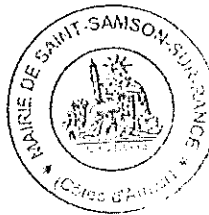
- Création d'un pôle des Arts dans une extension,
 - Aménagement d'un espace partagé
 - Création d'un espace jeune.
 - Aménagement de l'espace central du bâtiment historique, comme lieu de rencontre
 - Rénovation d'un logement
- La Tranche conditionnelle d'un montant de 432 000 € HT
- Rénovation et extension de la bibliothèque
 - Aménagement de logements en étages au-dessus de la bibliothèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à La majorité (15 voix favorables et 1 abstention (Mme Ghislaine Le BIAVANT))

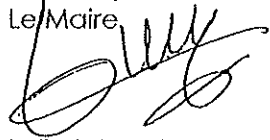
- **Approuve l'Avant-projet définitif pour l'offre de base (montant estimé de 1 416 000 € HT) et la tranche conditionnelle (montant estimé de 432 000 € HT)**
- **Autorise le lancement de la consultation de travaux uniquement pour l'offre de base. La décision d'affermir la tranche conditionnelle sera prise ultérieurement suivant les capacités financières de la commune.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.


La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Pour Copie Conforme.
Le Maire


Loïc LORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 N°2

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BIAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

**2- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE
DINAN AGGLOMERATION - REAMENAGEMENT/EXTENSION MAIRIE-
BIBLIOTHEQUE- POLE DES ARTS – ESPACE PARTAGE- LOGEMENTS**

Afin d'accompagner le développement de ses communes, Dinan Agglomération a choisi de participer au financement de leurs investissements.

Ainsi, il a été décidé d'allouer aux communes membres une enveloppe de fonds de concours de 6,275M€ pour la période 2022-2026.

Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer une dépense d'investissement. L'enveloppe allouée à chaque commune dépend de la population insee .

La commune de St Samson étant dans la tranche 1000 à 2000 habitants elle peut prétendre à une aide à hauteur de 100 000 €. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 31 décembre 2026.

La commune a un projet important de réaménagement/extension Mairie- Bibliothèque- pôle des Arts – Espace Partagé- Logements.

L'avant-projet définitif a été approuvé par délibération du 13 novembre 2025.

Il se compose d'une offre de base et d'une partie optionnelle

- L'offre de base d'un montant estimé de 1 416 000 € HT comprend
 - Rénovation thermique et mise aux normes PMR de l'ensemble des bâtiments,
 - Création d'un pôle des Arts dans une extension,
 - Aménagement d'un espace partagé
 - Création d'un espace jeune.
 - Aménagement de l'espace central du bâtiment historique, comme lieu de rencontre

▪ Rénovation d'un logement

- La Tranche conditionnelle d'un montant de 432 000 € HT ne fait pas partie de la présente demande de subvention
 - Rénovation et extension de la bibliothèque
 - Aménagement de logements en étages au-dessus de la bibliothèque

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Subventions	Montant HT	Taux
Travaux réaménagement extension ensemble de bâtiments Mairie- Bibliothèque-espace partagé-pole des arts-logements	1 416 000,00	Fond de concours Dinan agglomération	100 000,00	7,06%
		FONDS VERT	167 278,00	11,82%
		Contrat de territoire	157 522,00	11,12%
		DEIR	212 400,00	15%
		DSIL	212 400,00	15%
		Autofinancement	566 400,00	40%
TOTAL	1 416 000,00	TOTAL	1 416 000,00	

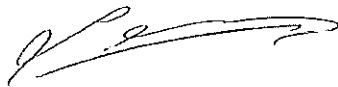
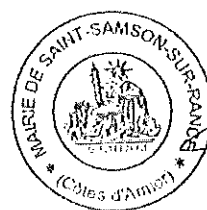
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix favorables)

- Sollicite une aide de 100 000 € au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

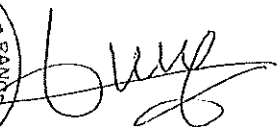
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
 Le Maire

La secrétaire de séance
 Mme Nicole LEMUE

Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 N°3

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BLAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

3- DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2027
- REAMENAGEMENT/EXTENSION MAIRIE- BIBLIOTHEQUE- POLE DES ARTS –
ESPACE PARTAGE- LOGEMENTS

L'assemblée départementale a adopté un dispositif « contrat départemental de territoires 2022-2027 » afin d'accompagner les communes.

Le dispositif découle de la volonté du département de mettre en œuvre un mécanisme de solidarité, de soutenir la ruralité, les territoires les plus fragiles en vue d'œuvrer pour une société plus durable et développer les actions/projets favorisant les transitions écologiques, énergétiques et climatiques.

Par délibération du 22 septembre 2022 le conseil municipal a approuvé les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 157 522 € H.T. pour la durée du contrat ;

La commune a un projet important de réaménagement/extension Mairie- Bibliothèque- pôle des Arts – Espace Partagé- Logements.

L'avant-projet définitif a été approuvé par délibération du 13 novembre 2025.

Il se compose d'une offre de base et d'une partie optionnelle

- L'offre de base d'un montant estimé de 1 416 000 € HT comprend
 - Rénovation thermique et mise aux normes PMR de l'ensemble des bâtiments,
 - Création d'un pôle des Arts dans une extension,
 - Aménagement d'un espace partagé
 - Création d'un espace jeune.

- Aménagement de l'espace central du bâtiment rencontre
 - Rénovation d'un logement
- La Tranche conditionnelle d'un montant de 432 000 € HT HT ne fait pas partie de la présente demande de subvention
- Rénovation et extension de la bibliothèque
 - Aménagement de logements en étages au-dessus de la bibliothèque

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Subventions	Montant HT	Taux
Travaux réaménagement extension ensemble de batiments Mairie- Bibliothèque-espace partagé-pôle des arts-logements	1 416 000,00	Fond de concours Dlnan agglomération	100 000,00	7,06%
		FONDS VERT	167 278,00	11,82%
		Contrat de territoire	157 522,00	11,12%
		DETR	212 400,00	15%
		DSIL	212 400,00	15%
		Autofinancement	566 400,00	40%
TOTAL	1 416 000,00	TOTAL	1 416 000,00	

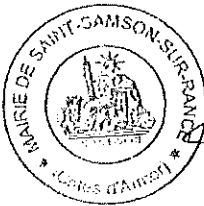
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L'unanimité (16 voix favorables)

- Sollicite une aide de 157 522 € au titre du contrat de territoire 2022-2027
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

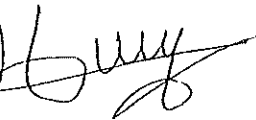
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 N°4

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BIAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
 Mme Céline MARTIN AGISSON,
 M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

4- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

L'Etat a mis en place un dispositif appelé « FONDS VERT » pour permettre d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments adaptée au climat actuel et futur.

Le projet de la commune de Saint Samson remplit les conditions pour être éligibles à cette demande de financement.

L'avant-projet définitif de réaménagement/extension Mairie- Bibliothèque- pôle des Arts – Espace Partagé- Logements a été approuvé par délibération du 13 novembre 2025.

Il se compose d'une offre de base et d'une partie optionnelle

- L'offre de base d'un montant estimé de **1 416 000 € HT** comprend
 - Rénovation thermique et mise aux normes PMR de l'ensemble des bâtiments,
 - Création d'un pôle des Arts dans une extension,
 - Aménagement d'un espace partagé
 - Création d'un espace jeune.
 - Aménagement de l'espace central du bâtiment historique, comme lieu de rencontre
 - Rénovation d'un logement
- La Tranche conditionnelle d'un montant de 432 000 € HT HT **ne fait pas partie de la présente demande de subvention**
 - Rénovation et extension de la bibliothèque
 - Aménagement de logements en étages au-dessus de la bibliothèque

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECE		
	Montant HT	Subventions	Montant HT	Taux
Travaux réaménagement extension ensemble de batiments Mairie- Bibliotheque-espace partagé-pole des arts- logements	1 416 000,00	Fond de concours Dinan agglomération	100 000,00	7,06%
		FONDS VERT	167 278,00	11,82%
		Contrat de territoire	157 522,00	11,12%
		DETR	212 400,00	15%
		DSIL	212 400,00	15%
		Autofinancement	566 400,00	40%
TOTAL	1 416 000,00	TOTAL	1 416 000,00	

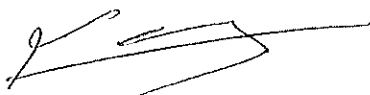
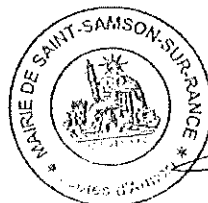
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 VOIX FAVORABLES)

- Sollicite une aide de **167 278 €** au titre du fonds verts.
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

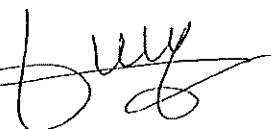
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
 Le Maire

La secrétaire de séance
 Mme Nicole LEMUE

Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 N°5

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BLAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :
 Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
 Mme Céline MARTIN AGISSON,
 M. Michel FROMONT.

ABSENT :
 Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

5- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026

La commune a un projet de réaménagement/extension Mairie – Bibliothèque - pole des Arts – Espace Partagé - Logements dont le coût de la première tranche, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet définitif, est de 1 416 000 € HT soit 1 699 200€ TTC.TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
		0	
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	212 400	15 %
Etat	DSIL	212 400	15 %
Etat	FONDS VERTS	167 278	11.82 %
Région		0	
Département		157 522	11.12%
Dinan Agglomération		100 000	7.06%

Auto-financement

Fonds propres		566 400	40%
Emprunt			
Total HT		1 416 000	100

L'échéancier de réalisation est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : JANVIER 2026
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : JUIN 2026
Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 VOIX FAVORABLES)

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 416 000 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention DETR et de signer toutes pièces afférentes au dossier.

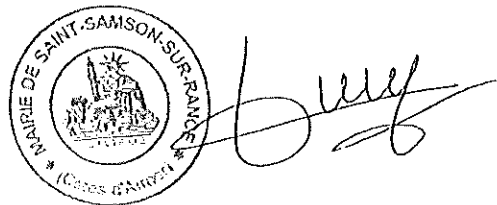
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Loïc LORRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 N°6

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BIAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

6- DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) 2026

Depuis 2020 une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local est mise en œuvre dans le cadre de France Relance et permet la réalisation d'opérations structurantes sur le territoire et sur le quotidien des habitants, prioritairement en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine.

La commune a un projet de réaménagement/extension Mairie – Bibliothèque - pole des Arts – Espace Partagé - Logements dont le coût de la première tranche, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet définitif, est de 1 416 000 € HT soit 1 699 200€ TTC.TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
		0	
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	212 400	15 %
Etat	DSIL	212 400	15 %
Etat	FONDS VERTS	167 278	11.82 %

Région		0	
Département		157 522	11.12%
Dinan Agglomération		100 000	7.06%
Auto-financement			
Fonds propres		566 400	40%
Emprunt			
Total HT		1 416 000	100

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : JANVIER 2026
 Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : JUIN 2026
 Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 VOIX FAVORABLES)

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 416 000 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention DSIL et de signer toutes pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme,
 Le Maire

La secrétaire de séance
 Mme Nicole LEMUE



Loïc LORRE



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 n°7**

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BIAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

**7 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET POLE DE
TOURISME**

Au cours de l'exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer et être revues lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « Décision Modificative ».

- Cet été le camping a été victime d'un cambriolage avec effraction et vol de la recette en espèce, le montant du vol a été estimé à 5 844.49 €. Afin de réaliser les écritures comptables relatives à ce vol il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au chapitre 65.
- Le camping Beauséjour possède 6 mobil homes destinés à la location. Les mobil-homes achetés d'occasion dans les années 2008 à 2010 étant vieillissants et ne répondant plus à la demande de la clientèle. Ils ont été remplacés progressivement par des mobil homes neufs. Un premier mobil home a été acquis en 2022 puis un second en 2023 et 3 autres en début d'année 2025 il ne reste plus qu'un seul à remplacer.
- La saison 2025 a été particulièrement bonne en termes de fréquentation et donc de recettes. Les recettes prévues au budget 2025 ont été largement dépassées. Il est donc possible d'anticiper le remplacement du dernier mobil home cet année pour mettre en location dès le mois d'avril 2026.
- Les agents des services techniques ont réalisé des travaux importants de rénovation du gîte d'étape et du sanitaire du camping. Un reversement sur les charges de personnel de la commune est réalisé chaque année, mais au vu du temps de travail plus important des agents, il est envisagé d'augmenter cette somme.

Vu l'avis de la commission POLE DE TOURISME du 4 novembre 2025

Il est envisagé la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement dépenses :

Chapitres	Articles	BP 2025	Modification	TOTAL DM 1
65	6588 – autres charges diverses	0	+ 6000	6000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	41 148.97	+25 000	66 148.97
012	6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	55000	+1 200	56200

Section de fonctionnement recettes :

Chapitres	Articles	BP 2025	Modification	TOTAL DM1
70	706 – Prestations de services	219500	+ 30 500	250 000
70	7085- taxes de séjour	7000	+1 700	8 700

Section d'investissement dépenses :

Chapitres	Articles	BP 2025	Modification	TOTAL DM1
21	2188	80600	+25000	105600

Section d'investissement recettes :

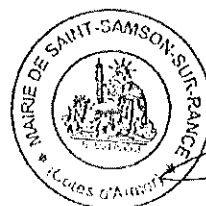
Chapitres	Articles	BP 2025	Modification	TOTAL DM1
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 148.97	+25 000	66 148.97

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus

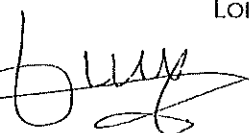
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
 Le Maire

La secrétaire de séance
 Mme Nicole LEMUE

Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 n°8

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BIAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

8- ACHAT D'UN MOBIL-HOME POUR LE CAMPING DE BEAUSEJOUR

Le camping Beauséjour possède 6 mobil homes destinés à la location. Les mobil-homes achetés d'occasion dans les années 2008 à 2010 étant vieillissants et ne répondant plus à la demande de la clientèle. Ils ont été remplacés progressivement par des mobil homes neufs. Un premier mobil home a été acquis en 2022 puis un second en 2023 et 3 autres en début d'année 2025 il ne reste plus qu'un seul à remplacer.

A la suite de la consultation de plusieurs fournisseurs, comparaison des offres et des prix.

Il a été retenu le modèle BERGAME 812 Ti de 2 chambres (dimension 6.07 x 4 m) pour 4 personnes au prix de 22 655 HT (27 186 € ttc).

Le transport est compris dans le prix.

Vu l'avis favorable de la commission pole de tourisme du 4 novembre 2025.

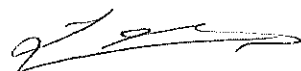
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE D'Acquérir** 1 mobil home au prix de 22 655 € HT (27 186 € ttc) auprès de la société mobil-home RIDEAU
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat,

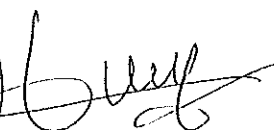
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE




Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 N°9

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BIAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,

Mme Céline MARTIN AGISSON,

M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

9 -TARIFS POLE DE TOURISME 2026 – CAMPING ET GITES

Vu l'avis de la commission Pole de tourisme du 4 novembre 2025. Il est proposé les tarifs suivants :

EMPLACEMENTS

Emplacement (1 véhicule compris)
Adulte (+7 ans)
Enfant (-7 ans)
Enfant (-2 ans)
Electricité (10 Amp.)
Animal
Véhicule supplémentaire
Forfait vidange (camping car extérieur)
Garage mort
Longue durée (1 mois minimum)

Basse Saison

01/05 au 17/05, 15/09 au 30/09

5,00 €
5,50 €
3,00 €
Gratuit
5,50 €
2,10 €
4,00 €
5,00 €
10,00 €
1 pers. 300€, 2 pers. 400€

Moyenne Saison

18/05 au 03/07, 17/08 au 14/09

6,50 €
6,00 €
3,50 €
Gratuit
5,50 €
2,10 €
4,50 €
5,00 €
10,00 €
1 pers. 300€, 2 pers. 400€

Haute Saison

04/07 au 16/08

8,50 €
7,00 €
4,00 €
Gratuit
5,50 €
2,10 €
5,00 €
5,00 €
10,00 €
N/C

ACSI

01/05 au 06/07, 24/08 au 30/09

Forfait
17,00 €
emplacement
2 pers.
1 véhicule
électricité
1 animal

Les campeurs ayant passé 5 nuits consécutives bénéficient d'une 6ème nuit offerte (hors taxe de séjour et électricité)

MOBIL-HOMES

		Très Basse Saison	Basse Saison
		01/04 au 30/04, 01/10 au 29/10	01/05 au 31/05, 29/08 au 30/09 30/10 au 02/11
Mobil-home 6/8 pers.	1 nuit	55,00 €	68,00 €
	7 nuits	330,00 €	430,00 €
Mobil-home 4/6 pers. "Bahia"	1 nuit	48,00 €	63,00 €
	7 nuits	287,00 €	380,00 €
Mobil-home 4 pers. "Bergame"	1 nuit	43,00 €	55,00 €
	7 nuits	250,00 €	330,00 €

Moyenne Saison	Haute saison	Très Haute Saison
01/06 au 26/06, 15/08 au 28/08	27/06 au 10/07	11/07 au 14/08
86,00 € 515,00 €	102,00 € 675,00 €	112,00 € 750,00 €
78,00 € 435,00 €	95,00 € 560,00 €	108,00 € 650,00 €
68,00 € 390,00 €	82,00 € 515,00 €	100,00 € 590,00 €

LOCATIONS POUR 2 NUITS MINIMUM

MOBIL-HOME RESIDENTIEL

Du 1er mars au 30 novembre 2026

Emplacement standard	2 525 €
Grand emplacement	3 700 €
Double emplacement	5 450 €

L'eau et un forfait de 700 KW d'électricité sont inclus, électricité 0,27 € le KW supplémentaire

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 022-212203277-20251113-DELIB_202511_09-OE

GÎTES FAMILIAUX

Basse Saison

01/01 au 02/04, 01/10 au 30/10
03/11 au 31/12

1 nuit
2 nuits
3 nuits
4 nuits
5 nuits
6 nuits
7 nuits
Mois Loc longue durée

Chèvrerie	Grange	Vallée
68,00 €	60,00 €	79,00 €
121,00 €	105,00 €	147,00 €
184,00 €	158,00 €	221,00 €
247,00 €	210,00 €	289,00 €
305,00 €	263,00 €	362,00 €
368,00 €	315,00 €	441,00 €
368,00 €	315,00 €	441,00 €
651,00 €	546,00 €	756,00 €

03/04 au 03/07, 22/08 au 30/09
31/10 au 02/11

Chèvrerie	Grange	Vallée
79,00 €	68,00 €	84,00 €
147,00 €	136,00 €	158,00 €
221,00 €	189,00 €	231,00 €
289,00 €	252,00 €	310,00 €
362,00 €	315,00 €	389,00 €
441,00 €	378,00 €	467,00 €
441,00 €	378,00 €	467,00 €
N/C	N/C	N/C

Haute Saison

04/07 au 10/07, 15/08 au 21/08

Chèvrerie	Grange	Vallée
84,00 €	74,00 €	100,00 €
N/C	N/C	N/C
N/C	N/C	N/C
N/C	N/C	N/C
N/C	N/C	N/C
N/C	N/C	N/C
578,00 €	494,00 €	693,00 €
N/C	N/C	N/C

Très Haute Saison

11/07 au 14/08

Chèvrerie	Grange	Vallée
95,00 €	79,00 €	110,00 €
N/C	N/C	N/C
N/C	N/C	N/C
N/C	N/C	N/C
N/C	N/C	N/C
N/C	N/C	N/C
651,00 €	546,00 €	756,00 €
N/C	N/C	N/C

LOCATIONS POUR 2 NUITS MINIMUM

GÎTE D'ETAPE

Du 1er janvier au 31 décembre 2026

1 nuit / personne +12 ans	23 €
1 nuit / personne -12 ans	16 €
1 nuit / Gîte en totalité	555 €

SUPPLEMENTS LOCATIONS (GÎTES ET MOBIL-HOMES)

Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Location draps 1 pers.	10,00 €
Location draps 2 pers.	12,00 €
Location linge de toilette	7,00 €
Visiteur à la journée	2,00 €
Forfait ménage gîte d'étape	150,00 €
Forfait ménage gîtes et mobil-homes	50,00 €

TAXE DE SEJOUR 2026

Gîte d'étape et gîtes familiaux	0,83 € /pers. + 18 ans par nuit
Mobil-homes / Emplacements	0,61 € /pers. + 18 ans par nuit
Mobil-homes Résidentiels	0,61 € /pers. + 18 ans par nuit
Personne - 18 ans	Gratuit

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix favorables)

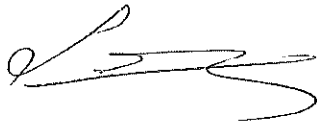
- ADOPTE les tarifs ci-dessus pour 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire

Loïc LORRE

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 022-212203277-20251113-DELIB_202511_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 n°10

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le TREIZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne MAILLOUX, Mme Sandrine LACORRE, Mme Ghislaine Le BIAVANT, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU.

EXCUSES :

Mme Anne-Laure LEGENTIL, ayant donné procuration à Mme Stéphanie BOTREL,
Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. Michel FROMONT.

ABSENT :

Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 7 NOVEMBRE 2025

10-TARIFS –PORT

Il est proposé de conserver les tarifs identiques pour 2026 soit :

<u>Tarif annuel -</u> <u>BATEAUX</u>	<u>HT</u>	<u>ITC</u>
Moins de 4 m	142,50	171
de 4 à 4,99 m	170,00	204
de 5 à 5,99 m	201,67	242
de 6 à 6,99 m	260,00	312
de 7 à 7,99 m	302,50	363
de 8 à 8,99 m	344,17	413
de 9 à 9,99 m	381,67	458
de 10 à 10,99 m	424,17	509
de 11 à 11,99 m	465,83	559
de 12 à 12,99 m	520,00	624
de 13 à 13,99 m	572,50	687
de 14 à 15 m	635,83	763
A QUAI	1 005,00	1206
Multicoques	plus 50%	

<u>Tarif mensuel</u>
Le tarif mensuel est fixé à 15% du tarif annuel hors saison (octobre à mai)
Et 25 % en saison (juin à septembre) le tarif journalier est à 2,5 % du tarif annuel

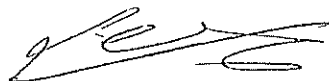
Prévision augmentation de 10 % si paiement non réglé après 1 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix favorables)

- **APPROUVE** ces tarifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le secrétaire de séance
Mme Nicole LEMMUE



Le Maire

Pour Copie Conforme

Loïc LORRE

